

SALLE DE LA QUINTAINE
TARIFICATION DES LOCATIONS
A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2017

DUREE DE LOCATION	Profil des locataires								
	Commune			Hors Commune			Employés communaux	Options	
	Particuliers	Associations Syndicats partis politiques	Entreprises CE Autres	Particuliers	Associations Syndicats partis politiques	Entreprises CE Autres		Office traiteur	Gradins*
1/2 journée (6h) 9h-15h / 12h-18h / 18h-0h	100 €	0 €	250 €	300 €		350 €	100 €	0 €	100 €
Journée (9h-18h)	200 €	100 €	450 €	500 €		550 €	200 €	20 €	200 €
Journée + Soirée (9h-2h)	300 €	200 €	650 €	800 €		850 €	300 €	50 €	300 €
Week-end (ven 18h-Dim 18h)	500 €	300 €	1 350 €	1 600 €		1 650 €	500 €	70 €	100 €/4h**
Supplément ménage	150 €							50 €	50 €

Caution de 500 € restituée totalement ou partiellement au locataire à l'issue de l'état des lieux de sortie, en fonction des éventuelles dégradations constatées (y compris la perte éventuelle des clés qui lui seront confiées à l'entrée dans les locaux).

*L'option "Gradins" implique la présence du régisseur technique de la salle.

Avec ou sans gradins, l'organisation d'un spectacle (concert, thé dansant, dîner spectacle, soirée cabaret,...) implique la présence d'un **agent se sécurité incendie** (niveau SSIAP 1) à la charge du locataire (**obligatoire à partir de 50 personnes**).

** Toute tranche de 4h commencée est due